



Sur recouvrement de créance

Par **Corny**, le **27/02/2012** à **12:52**

Bonjour Monsieur/Madame

je vous écris pour vous expliquer ma situation et vous demander conseil.

En Novembre 2010 je me suis inscrite dans une école de cours d'art par correspondance qui s'appelle LIGNE ET FORMATION, j'ai reçu mon premier colis le 6 décembre 2010, je suivais en même temps mes études en LEA (Anglais et Chinois), mais j'ai raté mon premier semestre et du coup je me suis concentrée sur ma licence; je n'ai donc plus pu suivre les cours, ni faire les devoirs et travaux de Ligne et Formation. Au même moment il y a eu la Guerre en Côte d'Ivoire et mes parents ont dû se réfugier au Ghana, je n'étais plus à même de payer les cours. J'ai donc téléphoné à Mme Virginie Doyen, la conseillère en étude, dès le mois de février 2010, pour lui expliquer ma situation disant que je voulais arrêter les cours, et elle m'a dit qu'elle allait voir avec ses supérieurs et qu'elle me rappelait ce qu'elle n'a jamais fait, et ils continuaient à prélever à la banque sur mon compte.

Le 11 juillet 2011 j'ai donc envoyé un courrier avec accusé de réception, leur disant la même chose et que je voulais mettre fin au contrat, d'autant plus que je ne suivais plus la formation. J'ai également envoyé à ma banque un courrier leur disant d'arrêter les virements; moi j'ai dû rentrer au Ghana faute de moyens pour vivre ici; comme ils continuaient de me harceler de mails réclamant le solde des paiements pour la formation, j'ai envoyé un courrier avec accusé de réception, du Ghana à LIGNE ET FORMATION leur disant la même chose, mais ils ont continué à me harceler de mails, me disant que je n'avais pas fini de payer. Jusqu'à hier où j'ai reçu une injonction à payer de leur part (d'un organisme appelé CREANDIS) à mon adresse en France, car j'ai pu revenir pour continuer mes études. Je voudrais savoir ce que je dois faire.

Cordialement

Aidam Noria